



Communiqué de presse

Bruxelles, le 22 avril 2021

Lancement de l'édition 2022 du concours de Destination européenne d'excellence (EDEN)

L'Union européenne revoit le concept du concours EDEN pour récompenser des villes pionnières en tourisme durable

C'est aujourd'hui que la Commission européenne lance le concours visant à attribuer le titre de Destination européenne d'excellence (*European Destination of Excellence*, EDEN) 2022. Cette initiative récompense les pratiques exemplaires en matière de tourisme durable et de transition écologique mises en place par des destinations touristiques européennes moins connues.

La Commission européenne a lancé le concours EDEN pour la première fois en 2007, dans le but de récompenser des destinations touristiques européennes émergentes, originales et pratiquant le tourisme durable, en se basant sur des concours nationaux pour établir son classement. L'initiative, repensée et remise au goût du jour afin d'être dans la lignée des objectifs fixés par le Pacte vert pour l'Europe, aidera les destinations touristiques à se relever et à trouver de la résilience après la pandémie de COVID-19. Peuvent prétendre au titre de Destination européenne d'excellence les villes de pays membres de l'Union européenne et de pays qui participent au programme COSME^[1]. Le concours s'adresse aux destinations touristiques moins connues qui peuvent prouver

leurs pratiques remarquables en matière de développement durable, et ainsi inspirer d'autres destinations touristiques en pleine transition écologique.

Le concours EDEN est organisé à l'initiative de l'Union européenne et mis en œuvre par la Commission européenne. Il poursuit l'objectif d'identifier et de récompenser des destinations moins connues, ayant mis en place des stratégies efficaces permettant de stimuler le tourisme durable grâce à des pratiques de transition écologique. Le concours vise à promouvoir le développement du tourisme durable en Europe, car il est bénéfique pour l'économie, la planète et l'Humain.

Pour tenter leur chance de se voir attribuer le titre de Destination européenne d'excellence 2022, les destinations candidates doivent présenter leurs meilleures pratiques en matière de tourisme durable et de transition écologique. Les candidatures seront d'abord évaluées par un panel d'experts indépendants spécialisés en développement durable. Dans un second temps, trois villes présélectionnées présenteront leur projet devant le jury européen. Ce dernier élira une destination lauréate, qui sera nommée Destination européenne d'excellence 2022, et les résultats seront annoncés en novembre 2021.

La destination gagnante sera sacrée pionnière du tourisme durable, s'engageant à respecter les objectifs du Pacte vert pour l'Europe, et recevra un soutien professionnel en matière de communication et d'image de marque au niveau européen tout au long de l'année 2022.

Les représentants des destinations qui souhaitent poser leur candidature doivent compléter un [formulaire en ligne](#). **La date limite de candidature est le 16 juin 2021 avant 17h00 CET.**

Pour obtenir toutes les dernières informations, consultez le [site Web de la Destination européenne d'excellence](#).

Contact

Secrétariat du concours de la Destination européenne d'excellence :
Antigoni Avgeropoulou, info@edensecretariat.eu, +49 (0) 30 70 01 86 390

Note à l'attention des rédacteurs

1. Depuis 2007, la Commission européenne soutient les pays membres de l'Union européenne et d'autres pays participant au programme COSME en récompensant des destinations européennes émergentes, originales et pratiquant le tourisme durable, en leur attribuant le titre de Destination européenne d'excellence (*European Destination of Excellence*, EDEN). Cette action entend encourager les modèles de gestion des destinations pratiquant le tourisme durable dans toute l'Europe en leur attribuant le titre de Destination européenne d'excellence et en les mettant en avant. À ce jour, 175 destinations de 27 pays différents ont reçu la récompense EDEN au fil des éditions, marquées par des thèmes annuels divers.
2. En 2019, l'étude « *Study on EDEN evaluation* » a été menée afin d'évaluer si l'initiative EDEN continuait à être pertinente, efficace, efficiente et à avoir un impact, et afin d'analyser les actions diverses mises en œuvre dans ce contexte ainsi que la cohérence entre EDEN et les autres initiatives européennes. Sur la base des résultats et recommandations émanant de l'étude d'évaluation, la Commission européenne a relancé l'initiative après l'avoir repensée en tenant compte des objectifs fixés par le Pacte vert pour l'Europe. Elle est accessible aux pays membres de l'Union européenne et à ceux qui participent au programme COSME. Le concours s'adresse aux destinations touristiques moins connues, qui peuvent démontrer leurs pratiques remarquables en matière de développement durable, et ainsi inspirer d'autres destinations touristiques en pleine transition écologique.
3. Le concours EDEN a d'abord été mis en œuvre en tant que projet pilote et en tant qu'action préparatoire initiée par le Parlement européen, puis a poursuivi son cours dans le cadre des programmes CIP/COSME à partir de 2011.
4. Le concours visant à attribuer le titre de Destination européenne d'excellence 2022 a été ouvert le 22 avril 2021. Vous trouverez des informations détaillées relatives à la procédure de candidature et les conditions générales du concours sur le site Web <https://ec.europa.eu/eden>. La date limite de candidature est le 16 juin 2021 avant 17h00 CET.
5. Le concours est ouvert aux villes et communes de pays membres de l'Union européenne ou de pays participant au programme COSME et dont la population est comprise entre 25 000 et 100 000 habitants. Dans les pays dont la population totale est inférieure à 1 000 000 d'habitants, les destinations comptant au moins 5 000 habitants peuvent poser leur candidature. Veuillez consulter le « Guide for Applicants » pour obtenir de plus amples informations.
6. Les candidatures éligibles seront évaluées selon un ensemble de critères établis par un groupe d'experts indépendants spécialisés en développement durable. Sur la base de cette évaluation, la Commission européenne établira une présélection de 3 villes, qui seront invitées à présenter leur candidature devant un jury européen, qui désignera la Destination européenne d'excellence 2022.
7. Les villes présélectionnées pour la finale seront annoncées en septembre 2021, et la lauréate sera connue en novembre 2021.

^[1] Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Kosovo, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie, Ukraine et Royaume-Uni. <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/39579>